

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SÉANCE DU JEUDI 28 MAI 2020

Présents : DUBERNARD Maryline, ENEL Catherine, FAGE Aurélie, LAMARQUE Julie, LAURENT Alain, MARC François.

Excusé : LORMOIS Serge (a donné pouvoir à Alain LAURENT)

Secrétaire de séance : DUBERNARD Maryline

Madame le Maire ouvre la séance et demande l'autorisation d'ajouter un point à l'ordre du jour : Délégation au PETR.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité l'ajout de ce point à l'ordre du jour.

Madame le Maire donne lecture du compte-rendu du dernier conseil municipal. Il n'est fait aucune remarque, le compte-rendu est donc approuvé.

1) Délégations au Maire et délégation de fonction aux adjoints :

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, donne délégation à Madame le Maire, pour toute la durée du mandat, pour :

- Exercice du droit de préemption en vertu de l'article L.214-1 du code de l'urbanisme et droit de délégation de l'exercice des droits de préemption en vertu de l'article L.213-3 du code de l'urbanisme
- Urbanisme : dépôt de certaines demandes d'autorisation d'urbanisme
- Réalisation lignes de trésorerie

Madame le Maire propose au Conseil de donner délégation de fonction aux adjoints comme suit :

- 1^{er} adjoint – Serge LORMOIS : état civil
- 2^{ème} adjoint – Maryline DUBERNARD : finances

Madame le Maire propose de donner aussi délégation de signature au 1^{er} et au 2^{ème} adjoint. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité ces délégations de fonctions et de signature.

2) Indemnités de fonction au Maire et aux adjoints :

Madame le Maire rappelle qu'en l'absence de délibération, le Maire et les Adjoints perçoivent l'indemnité maximale, soit 25,5% de l'indice pour le Maire et 9,9% de l'indice pour chaque adjoint.

Elle précise que la dotation de l'Etat qui sera versée en 2020 pour les indemnités des élus s'élève à 6066€.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de fixer le montant de l'indemnité du Maire à 16,5% de l'indice, et à 1,5% de l'indice pour le montant de l'indemnité de chaque adjoint.

3) Désignation des délégués représentant la commune au sein des différents syndicats :

Madame le Maire informe qu'elle n'a reçu, à ce jour, que la demande du SDEHG (Syndicat Départemental d'Énergie de la Haute-Garonne) pour désigner des délégués représentant la commune au sein de ce syndicat. Il convient donc de désigner 2 délégués titulaires.

Aurélié FAGE et Alain LAURENT accepte de siéger au SDEHG ; le Conseil Municipal approuve à l'unanimité.

Madame le Maire rappelle que les délégués siégeant à la Communauté de Communes sont désignés selon l'ordre du tableau. Ainsi, elle est déléguée titulaire et le premier adjoint est délégué suppléant.

4) Délégation au PETR :

Madame le Maire présente la proposition du PETR d'instruire, par délégation, les demandes d'autorisation d'urbanisme déposées dans notre mairie.

Elle rappelle que notre commune avait déjà délégué, au mandat précédent, ces missions d'instruction.

En donnant cette délégation au PETR, celui-ci assurera toutes les opérations liées uniquement à l'instruction des dossiers de demande ; la Mairie conservant la signature des actes.

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité de déléguer au PETR l'instruction des demandes d'autorisation d'urbanisme.

5) Questions diverses :

- Madame le Maire présente le rapport de l'architecte qui est venu pour analyser les dégâts causés aux plafonds de l'église par des infiltrations d'eau. Il est nécessaire que notre assurance mandate un expert afin de faire une recherche de fuites avant de procéder à toute réparation. Elle contactera donc l'assurance pour donner suite à ce dossier.
- Madame le Maire informe les membres du Conseil qu'elle va rencontrer Monsieur RAMON, de l'ONF, pour faire le point sur notre forêt communale. Elle demande à François MARC d'assister à cette rencontre.
- François MARC souhaiterait que nous organisions le repas des Conseillers (repas offert aux habitants et pris en charge par les Conseillers) → à prévoir.
- François MARC présente une proposition de planning d'intervention des services de la Communauté pour l'entretien des espaces verts communaux. Le Conseil lui demande d'ajuster le planning en fonction des besoins réels tant pour la fréquence que pour le nombre d'intervenants nécessaire.

En l'absence d'autres questions diverses, Madame le Maire lève la séance.